

membres du conseil municipal			
en exercice	présents	procurations	absent(s)
55	48	7	0
délibéré : Adopté à la majorité			

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 28 mars 2022

Le lundi 28 mars 2022 à 17h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du mardi 22 mars 2022 effectuée en application de l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

délibération n° D-2022-92
objet : Compte Administratif 2021
rapporteur : Monsieur Jonathan BOCQUET
pièce(s)-jointe(s) : Note synthétique annexe CA 2021

Président : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présent-e-s :

Madame Catherine ANAVOIZARD, Madame Laura GANDOLFI, Madame Aurore GORRIQUER, Madame Christine GOYARD GUDEFIN, Monsieur Maxime JOURDAN, Monsieur Floyd NOVAK, Madame Pauline SCHLOSSER, Madame Sylvie DONATI, Monsieur Olivier GLUCK, Madame Morgane GUILLAS, Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Monsieur Antoine PELCÉ, Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Madame Katia BUISSON, Monsieur Stéphane FRIOUX, Monsieur Frédéric VERMEULIN, Monsieur Antoine COLLIAT, Monsieur Yann CROMBECQUE, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Melouka HADJ MIMOUNE, Madame Zemorda KHELIFI, Madame Aurélie LOIRE, Madame Caroline ROGER-SEPPI, Madame Agnès THOUVENOT, Monsieur Sébastien CHATAING, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Julien RAVELLO, Madame Marwa ABDELLI, Madame Maryse ARTHAUD, Monsieur Alain BRISSARD, Madame Antoinette BUTET, Monsieur Loïc CHABRIER, Monsieur Lotfi DEBBECHE, Madame Agathe FORT, Monsieur Jacques GERNET, Monsieur Laurent QUIQUEREZ, Monsieur Jonathan BOCQUET, Monsieur Paul CAMPY, Madame Danielle CARASCO, Monsieur Ikhlef CHIKH, Madame Sonia TRON, Monsieur Jacques VINCE, Madame Sabrina BENHAIM, Monsieur Stéphane COLSON, Monsieur Gaëtan CONSTANT, Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Madame Emilie PROST, Madame Béatrice VESSILLER.

Procurations :

Monsieur Mariano BERON-PEREZ donne pouvoir à Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Madame Laure-Emmanuelle PRADELLE donne pouvoir à Madame Agathe FORT, Madame Anaïs D'HOSTINGUE donne pouvoir à Madame Virginie DEMARS, Madame Muriel BETEND donne pouvoir à Madame Christine GOYARD GUDEFIN, Monsieur Prosper KABALO donne pouvoir à Monsieur Loïc CHABRIER, Madame Cristina MARTINEAU donne pouvoir à Madame Laura GANDOLFI, Monsieur Mahrez BENHADJ donne pouvoir à Monsieur Jonathan BOCQUET.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Marwa ABDELLI.

Mesdames, Messieurs,

Le **compte administratif 2021** récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire. Il fait apparaître les restes à réaliser qui seront repris dans une décision modificative et permet de déterminer le résultat de l'exercice.

Total des dépenses d'ordre et réelles : **201 060 565,27 €**
Total de recettes d'ordre et réelles : **230 707 508,89 €**
Ces chiffres intègrent le résultat reporté de l'exercice précédent.

Le résultat global de clôture est, après prise en compte des restes à réaliser d'investissement : **8 164 622,77 €**

L'évolution du résultat réel propre à l'exercice est le suivant :

En M€	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Variation 2021/ 2020
Recettes réelles de fonctionnement	154,19	165,27	7,18%
Dépenses réelles de fonctionnement	124,19	133,65	7,62%
Epargne brute	30,01	31,62	5,38%
Recettes réelles d'investissement	42,19	44,66	5,86%
Dépenses réelles d'investissement	38,87	53,64	38,00%

L'exécution 2021 se distingue par une croissance conséquente des postes de dépenses et de recettes. Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une hausse de 7,62 % légèrement supérieure à celle des recettes de fonctionnement, 7,18 %. Cela s'explique pour partie, comme le contrecoup d'un exercice 2020 très marqué par la crise sanitaire qui avait vu une forte chute des recettes (-4,12 %) et une faible progression des dépenses malgré des surcoûts liés à la crise (0,72 %). A l'instar du constat réalisé au CA 2020, les analyses comparatives, qui pourront être faites sur la base des données de l'exercice 2021 sont à relativiser.

Les opérations de gestion courante évoluent de façon similaires 7,76 % pour les dépenses et 7,41 % pour les recettes. Pour mémoire, il s'agit des opérations habituelles qui constituent le socle de l'activité de la collectivité.

L'épargne de gestion à 31,33 M€ progresse de 5,95 % et l'épargne brute hors cessions à 31,51 M€ de 8,38 %.

En matière de dépenses de fonctionnement, l'évolution, retraitée des Invites en 2021 fait apparaître une hausse proche de +6,6 %.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à **53 635 368,93 €** au titre des dépenses réelles et **2 449 835,22 €** au titre des dépenses d'ordre. Les restes à réaliser représentent **22 088 178,13 €** en dépenses et **605 857,28 €** en recettes.

Dépenses réelles d'investissement **53 635 368,93 €**

Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) **3 230 651,81 €**

Ce chapitre recouvre deux types d'opérations. Le premier porte sur le remboursement de la part de capital d'emprunt soit 3,229 M€ en relation avec le stock de dette, pour mémoire 3,59 M€ en 2020.

Le reliquat (1,36 K€) concerne des remboursements de cautions, déposées par des tiers notamment dans le cadre de contrats de locations portant sur des biens appartenant à la collectivité.

Subventions d'équipement versées (chapitre 204) **8 690 609,18 €**

Il s'agit de subventions destinées au financement de dépenses d'investissement d'organismes publics ou privés. Elles progressent fortement par rapport à 2020 (+3,285 M€ soit +60,79 %). Cela a concerné notamment :

- le soutien au CCO pour la réalisation du projet l'autre Soie – La rayonne (2,45 M€),
- l'achèvement de la nouvelle résidence Château-Gaillard (1,48 M€) et la réhabilitation de la résidence Jean Jaurès (0,74 M€) par Est Métropole Habitat,
- les participations Zac la Soie (1,256 M€), pour la rénovation de la rue du 8 mai 1945 (0,44 M€) et du cours Emile Zola (0,38 M€) versées à la Métropole,
- le CCAS, pour l'équipement de la nouvelle résidence Château-Gaillard (0,35 M€),
- la production de logements locatifs sociaux (0,61 M€),
- des dépenses d'équipement et de travaux réalisés par diverses associations culturelles (0,282 M€) dont le TNP (0,23 M€) et en matière d'économie solidaire (25 K€),
- l'aide à la performance énergétique à destination des personnes privées (0,285 M€) et le PIG immeubles sensibles (23 K€),
- la réhabilitation de la résidence Pranard (0,275 M€).

Le montant des restes à réaliser du chapitre 204 est de 3,157 M€. Il s'agit de crédits inscrits non encore consommés du fait de l'état d'avancement des opérations subventionnées. Cela concerne principalement :

- la rénovation de la cuisine de la résidence Jean Jaurès par Est Métropole Habitat (0,35 M€),
- les fonds de concours à la métropole de Lyon pour la démarche artistique Zac de la Soie (0,124 M€),
- les dispositifs d'audit et de rénovation thermique à destination des personnes privées (0,896 M€),
- les subventions pour le bâti au profit de la copropriété Saint-André (0,72 M€), de la résidence Pranard (0,62 M€) et des dispositifs Pipa politique de la ville (0,215 M€) et PIG immeubles sensibles (49 K€).

Participations et créances rattachées (chapitre 26)

50 000 €

Une participation a été prise dans le capital de la Société Publique Locale d'efficacité énergétique Oser. Cette structure, dont le capital est partagé entre différentes collectivités publiques, est dédiée à la réalisation de projets de rénovation énergétique performants de bâtiments publics.

Autres immobilisations financières (chapitre 27)

11 757,31 €

La ville attribue aux agents municipaux une aide remboursable à caractère social qui est considérée sur le plan comptable comme une immobilisation (6,6 K€ en 2021). Le montant de ces avances est remboursable sur la base d'un échéancier prédéfini, propre à chaque opération.

Par ailleurs un dépôt de garantie (5,2 K€) a été effectué pour la prise à bail de locaux au 29, rue Verlaine.

Opérations pour compte de tiers (article 4541)

7 959,50 €

Ce chapitre correspond à des travaux réalisés lors d'interventions d'office effectuées pour le compte de tiers dans le cadre des pouvoirs de police du maire en matière d'hygiène et de salubrité. Les sommes engagées font l'objet d'un recouvrement auprès des tiers concernés.

Les dépenses réelles d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) s'élèvent à **41 644 391,13 € contre 25,98 M€** au CA 2020 (+60,25 %). Les principaux investissements réalisés sur chacun de ces trois chapitres sont les suivants.

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

2 746 601,28 €

Les dépenses réelles de ce chapitre représentent **6,6 % des dépenses réelles d'équipement**, en hausse de 10,48 % par rapport à 2020 (2,48 M€).

Ce chapitre enregistre, entre autres, les dépenses relatives aux frais d'études préalables à la définition de travaux (1,97 M€) et à l'acquisition de logiciels, de licences informatiques et brevets (0,716 M€).

Les études (2031) réalisées, ont notamment concerné :

- Scolaire avec l'extension et la restructuration du Groupe Scolaire (GS) Ernest Renan Sud (0,23 M€), l'extension et la rénovation de l'Orangerie du Centre de plein Air (CAP) de Chamagnieu (79 K€), l'extension de la maternelle Sud GS Saint Exupéry (44 K€), les diagnostics préalables à la désimperméabilisation des cours d'écoles (38 K€), le traitement

thermique et la rénovation électrique GS Louis Armand (35 K€), la construction du GS provisoire Grandclément (32 K€), l'accessibilité de plusieurs GS (Descartes, Armand...) (29 K€), la restructuration lourde du GS Croix-Luizet (24 €), les études complémentaires GS Rosa Parks (16 K€), la mise en place de modulaires supplémentaires GS transitoire Simone Veil (7 K€) et le suivi structurel du GS Lakanal (7 K€),

- Sport avec la création d'une tribune et de locaux pour le rugby site Boiron Granger (0,419 M€), la modernisation de l'Astroballe (50 K€), l'extension et la rénovation du complexe sportif Dominique Matéo (32 K€), la construction de la salle conviviale du stade des Iris (29 K€), la rénovation du bassin d'hiver du CNEG (25 K€), la réfection du terrain synthétique du stade de la Viabert (19 K€), la construction du complexe sportif de la ZAC Carré de Soie (11 K€), la réfection des bulles de tennis du site Boiron Granger (11 K€), une étude sur les besoins des piscines (8 K€) et la rénovation des installations thermiques du boulodrome de la ligne de l'Est (8 K€),

- Petite enfance avec la restructuration du RAM Renan Sud (17 K€) et l'aménagement de l'EAJE de la ZAC Gratte-ciel (16 K€),

- Culture avec l'aménagement d'un équipement cinéma/jeunesse ZAC Gratte-ciel (58 K€), l'amélioration du confort d'été du Rize (26 K€) et de l'ENM (13 K€) et, la réalisation des bureaux en modulaires de Capitale Française de la Culture (7 K€),

- Administration générale avec le regroupement des services de la DGICV sur le site Dupeuble (39 K€) et le réaménagement des locaux du CCAS au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville (20 K€),

- Solidarité avec l'aménagement d'un pôle alimentaire en bâtiments modulaires sur le site de Raphaël de Barros (18 K€),

- Transition énergétique avec la réalisation d'un Audit Énergétique Global (91 K€),

- Diagnostiques divers touchant l'ensemble des secteurs (42 K€).

- Espaces extérieurs avec la réalisation d'études pour l'aménagement des cours d'école (51 K€) notamment GS Perrin, Descartes, Goujon, Herriot, Camus et Saint Exupéry; changement de scénographie et assistance maîtrise d'usage pour l'avenue H. Barbusse (23 K€), éclairage campus de la Doua et rue du 8 mai 45 (18 K€); les études relatives au projet de maraichage urbain (14 K€), à l'aménagement du jardin PUP Alstom (10 K€), au square de la roseraie (10 K€), des jardins Alexis Jordan (4 K€), Gervais Bussièrès (11 K€) et au parking de Barros (10 K€),

- Informatique avec l'achèvement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le nouveau logiciel de gestion du patrimoine (13 K€); l'élaboration du schéma directeur de transformation numérique (38 K€), l'amélioration de l'accueil téléphonique (36 K€); le renouvellement du système de gestion des ressources humaines (34 K€) et la finalisation de la mise en œuvre de la Déclaration Nominative Sociale (5 K€).

En matière d'acquisition de logiciels informatiques (2051), les dépenses (0,716 M€) ont porté entre autres sur l'évolution du dispositif de gestion de la relation numérique à l'utilisateur, des sites internet, de l'application mobile et l'intranet (58 K€), l'achat du nouveau logiciel de gestion du patrimoine (66 K€), la poursuite de la mise en œuvre du télétravail (74 K€), la migration du système d'information géographique (54 K€), l'acquisition d'anti-virus pour les matériels des groupes scolaires (54 K€) et enfin les besoins des services municipaux et les évolutions de l'infrastructure du système d'information (0,264 M€).

Les restes à réaliser s'élèvent à 1,834 M€ et correspondent notamment :

- à l'achat de publications pour la passation de marchés (52 K€),
- aux concessions et droits (0,406 M€) avec l'acquisition de licences bureautiques (78 K€), d'une solution de messagerie (0,1 M€), la mise aux normes de la gestion des horodateurs (68 K€), l'achèvement de la mise en œuvre du logiciel patrimoine (66 K€) et les divers autres besoins des services municipaux,
- aux études préalables aux travaux (1,37 M€) avec notamment, les études liées aux projets d'audit énergétique (0,1 M€) de cinéma et locaux jeunesse Zac Gratte-Ciel (0,156 M€), GS Grandclément (0,1 M€), GS Lazare Goujon (42 K€), GS Camus (35 K€), GS Moulin (30 K€), GS Descartes (28 K€), audit de cyber-sécurité (39 K€), annexe de l'Hôtel de Ville (36 K€), géo-référencement (33 K€), assistances à maîtrise d'ouvrage Mansard (30 K€), système d'information ressources humaines (29 K€), complexe sportif Mateo (28 K€), archivage (24 K€), Hôtel de ville (24 K€), Buers Nord (24 K€), EAJE Gratte-Ciel (24 K€), salle de Barros (22 K€), stratégie végétale (19 K€), stade des Iris (18 K€), Ateliers Dupeuble (17 K€), Centre Nautique Etienne Gagnaire (15 K€), mise en lumière du TNP (15 K€) et GS Perrin (14 K€).

Immobilisations corporelles (chapitre 21)

6 980 759,70 €

Ce chapitre regroupe les crédits consacrés aux immobilisations corporelles (terrains, constructions, installations, matériels et outillage techniques). Les dépenses réelles de ce chapitre représentent **16,76 % des dépenses réelles d'équipement**, en hausse de 6,76 % par rapport à 2020 (6,54 M€).

En 2021, la ville, en matière foncière, a procédé à l'acquisition des :

- 67, avenue Cerdan/ 71, rue de Pierrefrite (0,26 M€),
- 141, cours Emile Zola (1,4 M€).

Les autres dépenses d'immobilisations corporelles ont essentiellement concerné l'achat :

- de matériels techniques et d'outillage (0,115 M€),
- d'installations générales (0,34 M€),
- d'installations, matériels et outillages de voirie (0,24 M€),
- du mobilier (0,639 M€) notamment pour le scolaire (0,26 M€) et les services,
- de matériels de transport (0,984 M€),
- de matériels de bureau, d'informatique et téléphonie afin de répondre aux besoins d'équipement ou de renouvellement des matériels (1,237 M€) avec cette année encore, l'impact de la crise et l'organisation du télétravail,
- l'achat d'autres immobilisations (1,24 M€) dont 0,35 M€ pour l'acquisition de modulaires liés au GS S. Veil et au transfert d'une partie des services techniques aux ateliers rue Dupeuble.

Les reports (7,18 M€) concernent des matériels et mobiliers destinés à répondre aux besoins des services municipaux. Il s'agit entre autres de matériels de transports (2182) notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la ZFE (0,72 M€), de matériels informatique pour le déploiement du télétravail et de la mobilité et de bureau (2183) avec 0,81 M€, de matériels divers (2188) pour 0,658 M€ avec notamment l'équipement des ateliers Dupeuble (0,1 M€), de mobilier (2184) 0,619 M€ d'installations générales (2135) à 0,738 M€ et autres aménagements agencements de terrains (2128) pour 0,347 M€.

A cela s'ajoutent, la participation à la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique PUP Bussière, placette et cheminements (0,22 M€); l'acquisition de biens immobiliers (3,04 M€) dont le 20, rue de Wett (1,74 M€), le solde du Centre Social des Buers (0,42 M€) et des terrains dans le cadre des PUP Mansard (0,25 M€), Alsthom (0,15 M€), Bussière (38 K€) ainsi que l'acquisition du foncier du gymnase Cusset-Bonnevay (0,34 M€).

Immobilisations en cours (chapitre 23)

31 917 030,15 €

Les dépenses réelles de ce chapitre représentent **76,64 % des dépenses réelles d'équipement** en hausse de 88,17 % par rapport à 2020 (16,96 M€). Il s'agit notamment de travaux réalisés dans les secteurs suivants :

- Scolaire avec la construction du GS Simone Veil (4,24 M€), la rénovation thermique des façades GS Louis Armand (1,34 M€), la reprise de l'étanchéité et la végétalisation des toitures de la maternelle François Truffaut (0,29 M€), les aménagements liés à l'extension GS provisoire Simone Veil (0,288 M€), la rénovation des installations électriques GS Louis Armand (0,228 M€), divers travaux (peintures, sanitaires, restaurant, finalisation de l'extension de la maternelle) GS Louis Pasteur (0,22 M€), l'extension GS Ernest Renan Sud (0,22 M€), divers travaux (couverture, sanitaires, protections solaires) GS Antonin Perrin (0,185 M€), la rénovation des installations électriques GS Ernest Renan Nord (0,129 M€), différents travaux (terrasse maternelle, électricité, peintures, BCD) GS Léon Jouhaux (0,122 M€), la rénovation d'étanchéités et de peintures GS Jean Jaurès (0,117 M€), différents travaux (reprise de maçonneries, occultations, sanitaires, ...) GS Anatole France (0,116 M€), différents travaux (changement suppresseur, adaptation office, ...) Centre de Plein Air de Chamagnieu (0,113 M€), rénovation de stores et de sanitaires GS Emile Zola (97,9 K€), différents travaux (étanchéité, auvent métallique, contrôle d'accès...) GS Nigritelle Noire (88 K€), électricité, peintures, contrôle d'accès... GS Saint-Exupéry (85 K€), réfection carrelages, peintures, menuiseries extérieures, maçonnerie... GS Lakanal (81 K€), aménagement de la BCD et diverses adaptations GS Château Gaillard (76 K€), occultations, volets roulants, peintures, contrôle d'accès... GS Jules Guesde (63 K€), reprise de réseaux, clôtures GS Albert Camus (62 K€) ainsi que GS Rosa Parks pour l'amélioration des occultations et gardes corps (52 K€),

- Culture-Jeunesse avec l'amélioration du confort d'été de l'ENM (0,573 M€), l'aménagement de bureaux modulaires pour Capitale Française de la Culture (0,233 M€), différents travaux (reprises toitures terrasses, vitrages, électricité, ...) espace Tonkin (76 K€), reprise d'équipements techniques à la MLIS (70 K€), réfection d'étanchéités et de menuiseries extérieures au Rize (64 K€) et diverses reprises suite à des intempéries au théâtre de l'Iris (50 K€),

- Vie associative avec la réfection des sanitaires du CCVA (87 K€),

- Solidarité avec la réparation de la toiture de la maison des fêtes et des familles (37 K€),
- Centres sociaux avec la rénovation du centre social Cyprien – Les Brosses (0,437 M€), différents travaux centre social de la Ferrandière (36 K€) et changement du système de sécurité incendie (SSI) centre d'animation de la Perallière (20 K€),
- Petite enfance avec la construction de l'EAJE Ellen Key (0,277 K€), le solde de l'opération de construction du Pôle Petite Enfance Helen Keller (0,13 M€), la création d'un sas au CPE du Tonkin (0,1 M€) et différents travaux (pergola, remplacement centrale de traitement d'air...) crèche l'Hormat (53 K€),
- Sport avec la construction du gymnase Jeanne Desparmet-Ruello (3,95 M€), la reconstruction des bulles de tennis sur le site Boiron Granger (1,27 M€), la rénovation du bassin d'hiver du CNEG (0,86 M€), la réfection du TSP Moulair (0,25 M€), complexe sportif Alexandra David-Neel (0,17 M€), la rénovation des installations thermiques du boulodrome de la ligne de l'Est (0,11 M€), de la toiture du gymnase Mollier (0,11 M€), la rénovation des installations thermiques et l'amélioration de l'éclairage de la salle des Gratte-ciel (72 K€), la sécurisation des abords de l'Astroballe (68 K€), le passage en éclairage Leds gymnase du Tonkin (52 K€), réseaux et éclairage stade Séverine (48 K€), travaux stades des Iris (48 K€) et Jules Guesde (10 K€) et lancement du mandat de maîtrise d'ouvrage de la construction du complexe sportif ZAC de la Soie (0,13 M€),
- Administration générale avec l'aménagement de bureaux à l'hôtel de ville (0,28 M€) et à l'annexe (0,2 M€), ainsi que des travaux de rafraîchissement dans cette dernière (56 K€), la relocalisation de la MSP des Buers (0,16 M€), l'aménagement de vestiaires pour la police municipale (0,115 M€), de bureaux et vestiaires site Dupeuble (0,11 M€), des travaux dans les ateliers site Guesde (57 K€) et le remplacement du SSI parking Verlaine (30 K€),
- Accessibilité avec le traitement des GS Louis Armand (0,24 M€) et Jean Moulin (16 K€); de l'ancien cimetière (0,127 M€), de la MLIS (79 K€), du stade Séverine (48 K€) et centre social Saint-Jean (16 K€),
- Eclairage public avec la participation aux aménagements de la ligne C3 (0,47 M€), les travaux Campus de la Doua (0,464 M€), de rénovation de l'éclairage (0,25 M€), de génie civil et de réfection de tranchées (0,15 M€), de dissimulation (0,114 M€), d'installation de la fibre optique (0,11 M€), de mise en lumière de l'hôtel de ville (48 K€) et de vidéo-protection notamment le raccordement au commissariat de police (23 K€),
- Espaces verts avec les travaux d'aménagement et de réaménagement des cours GS Camus (0,635 M€), Saint-Exupéry (0,394 M€), Descartes (0,31 M€), Goujon (0,27 M€), la rénovation des aires de jeux GS Prévert (16 K€) et Renan (7 K€); travaux de plantations et de mise en œuvre de mobiliers sur l'avenue H Barbusse (0,27 M€), de végétalisation du parvis du Rize (0,189 M€), de sécurisation, de boisement et le réaménagement des parcelles du parc de Chamagnieu (0,14 M€); déménagement du local SFR et désamiantage / démolition de l'édicule bâti rue Bonnetterre (90 K€), aménagement du jardin Alexis Jordan (84 K€), sécurisation intermédiaire des allées piétonnes de l'espace de l'Europe Jean Monnet (70 K€); travaux préalables (dont démolitions) à l'aménagement des jardins Gervais Bussière (63 K€), aménagement notamment de clôture des jardins familiaux quartier Saint-Jean (60 K€), rénovation de l'aire de jeux square Chanteur (36 K€), sécurisation de la place Mendès France (33 K€), requalification des cimetières (23 K€) et solde de l'aménagement Galline Salengro (41 K€).
- ainsi que par ailleurs, les démolitions de maisons rue Marteret et cours Emile Zola (0,23 M€),

Les **restes à réaliser** du chapitre 23 s'élèvent à 9,915 M€, ils concernent notamment les domaines :

- de l'éducation et du périscolaire avec les opérations GS Saint Exupéry (0,31 M€), Armand (0,15 M€), Herriot (0,14 M€), Lakanal (0,1 M€), Einstein (97 K€), Jaurès (70 K€), Prévert (61 K€), Camus (48 K€), Jouaux (30 K€), Château-Gaillard (22 K€), Goujon (20 K€) et la cuisine centrale (0,15 M€),
- petite enfance avec l'équipement Niboyet (48 K€),
- culturel avec des travaux de rafraîchissement et façades de la MLIS (0,28 M€), du Rize (0,2 M€), de l'ENM (0,16 M€) et les locaux du TNP (92 K€),
- sportif avec les travaux du complexe sportif David-Neel (0,82 M€), stade de la Viabert (0,63 M€), gymnase Cusset-Bonnevay (0,6 M€), CNEG (0,48 M€), salle et stade des Iris (0,297 M€), abords du centre sportif David-Neel (91 K€) piscine Bouloche (23 K€), terrain Jean Monnet (30 K€), gymnases Carré de Soie (20 K€) et Jouhau (20 K€),
- associatif avec les locaux rue Ferber (38 K€) et l'espace Tonkin (24 K€),
- de l'aménagement urbain et paysager avec des travaux de génie civil et de réseaux d'éclairage la Doua et rue du 8 Mai 1945 (0,325 M€), les renforts de réseaux électriques HTA (0,43 M€), mise en lumière du TNP (0,1 M€), les réseaux de communication (39 K€) et les ateliers des espaces verts (20 K€),
- administratif et technique avec des travaux aux ateliers automobiles rue Frappaz (0,29 M€), à la mairie annexe (0,1 M€), au nouveau cimetière (62 K€), à l'Hôtel de ville (44 K€), à l'espace Tonkin (24 K€), Maison de Services Publics Clos Caroline (27 K€) et aux ateliers municipaux rue Dupeuble (33 K€).

Sont aussi reportés des crédits liés à la préemption de biens immobiliers (2 M€) dont des locaux 71, rue Magenta (0,61 M€) 49, rue Frappaz (0,41 M€), 49, rue Garnier (0,35 M€) et 16, rue du Canada (0,365 M€).

Les dépenses d'ordre d'investissement d'un montant de **2 449 835,22 €** relèvent de deux chapitres :

- le chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections)
- le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 684 947,21 €

Ce chapitre comptabilise les reprises sur les subventions d'investissement perçues, relatives à des immeubles productifs de revenus. Ceci correspond à un amortissement des subventions encaissées (0,679 M€). Il intègre par ailleurs les moins-values comptables constatées lors de la cession de biens (5,5 K€). La contrepartie de ces opérations est inscrite en recette d'ordre de fonctionnement au chapitre 042.

Opérations patrimoniales (chapitre 041) 1 764 888,01 €

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. En 2021, ces opérations correspondaient essentiellement à des intégrations de frais d'études (1,7 M€). Le solde était lié à des reprises d'avances sur travaux (65 K€).

La contrepartie de ces opérations est une recette d'ordre en section d'investissement (chapitre 041).

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (**réelles et d'ordre**) s'élèvent à **57 751 534,63 €**, en évolution de -7,24 % par rapport à 2020 (62,26 M€). Les restes à réaliser en recette d'investissement pour l'exercice 2021 s'élèvent à **605 857,28 €**.

Les **recettes réelles d'investissement** s'élèvent à **44 657 657,06 €**, en intégrant l'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé (18 646 584,84 €). Sans prise en compte de ce dernier, les recettes réelles représentent 26 011 072,22 € en hausse de 24,74 % par rapport à l'exercice 2020. Le montant des opérations d'ordre atteint **13 093 877,57 €**.

Recettes réelles d'investissement 44 657 657,06 €

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) 22 132 906,65 €

Ce chapitre enregistre un recul de 18,04 % par rapport à 2020 (27 M€). Ces 22,13 M€ se répartissent ainsi :

- **18,65 M€** d'excédent de fonctionnement capitalisé consécutif à l'affectation des résultats 2020, contre 21,33 M€ sur l'exercice précédent soit une diminution de 12,18 %,
- **3,49 M€** au titre du fonds de compensation de la TVA en recul de 36,35% (5,48 M€ en 2020). C'est un reversement forfaitaire par l'État, avec décalage d'un an, basé sur les dépenses réelles d'équipement de la ville réalisées en 2020 qui étaient inférieures à celles réalisées en 2019,
- le reversement de 1/8ème de la taxe d'aménagement perçue par la Métropole de Lyon générée par les autorisations d'urbanisme accordées sur le territoire villeurbannais a été réalisé trop tardivement par la métropole pour pouvoir être encaissé sur l'exercice 2021 par la ville. Cela sera donc imputé sur 2022 (0,22 M€).

Subventions d'investissement reçues (chapitre 13) 9 491 882,42 €

Ces subventions connaissent une baisse par rapport à 2020 (15,11 M€) et sont principalement constituées de :

- **2,369 M€** versés par l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou du plan de relance, ayant permis le financement de divers projets (aide à la construction durable, remplacement des menuiseries de l'hôtel de ville, extension du groupe scolaire Pasteur...),
- la **SERL 5,05 M€** au titre de la participation à la réalisation du groupe scolaire Rosa Parks,
- **1,83 M€** de participations des promoteurs immobiliers à la réalisation d'équipements publics ou travaux de réseaux dans le cadre de différents PUP, Alstom (0,816 M€), Mansard (0,35 M€), Liberté Fays (0,416 M€), 1^{er} Mars (0,247 M€),
- l'**Agence Nationale du Sport** (0,1 M€) pour les travaux centre nautique Etienne Gagnaire,
- le **C.A.F. de Lyon** pour la crèche H. Keller (0,14 M€).
- **Autres immobilisations financières (chapitre 27) 24 908,49 €**

Il s'agit des remboursements par les agents municipaux des prêts accordés par la Ville.

Opérations pour compte de tiers (article 4542)

7 959,50 €

Il s'agit de la contrepartie des dépenses réalisées lors d'interventions d'office effectuées pour le compte de tiers et qui doivent être recouvrées auprès des tiers concernés.

Section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 165 265 523,63 € et les dépenses réelles de fonctionnement 133 646 371,56 €. Le taux d'autofinancement, épargne brute rapportée aux recettes réelles (retraitées des cessions), s'établit à 19,08 % légèrement supérieur à celui enregistré au CA 2020 (18,97 %). L'épargne brute hors cessions, en valeur absolue, progresse de 8,38 % soit +2,437 M€.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 144 975 361,56 €, se répartissent en dépenses réelles (133 646 371,56 €) et dépenses d'ordre (11 328 989,56 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement

133 646 371,56 €

Dépenses réelles de fonctionnement	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Variation
Charges générales 011	20 236 959	25 177 882,04	24,42%
Frais de personnel 012	77 755 873	82 303 080,76	5,85%
Atténuation de produits 014	1 562 434	1 632 300,00	4,47%
Autres charges 65	23 920 199	23 853 786,48	-0,28%
Groupes politiques 656	79 537	175 425,58	120,56%
Charges financières 66	241 874	233 816,33	-3,33%
Charges exceptionnelles 67	391 883	270 080,37	-31,08%
TOTAL	124 188 760	133 646 371,56	7,62%

Charges à caractère général (chapitre 011)

25 177 882,04 €

Ce chapitre concerne notamment les achats de fluides, de fournitures, les services extérieurs, impôts et taxes. Il porte sur 18,84 % des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 24,42 % par rapport à 2020. Il est à noter toutefois que l'exercice 2020 marqué par la crise, avait connu une baisse exceptionnelle, elle aussi, de -11,33 % à 20,24 M€. Si on compare l'exercice 2021 à 2019, la hausse ressort à 10,3 %. Il faut aussi ajouter que l'exercice 2021 était caractérisé par l'organisation des Invites.

Concernant les fluides hors carburant, les dépenses s'élèvent à 4,53 M€ (4,36 M€ en 2020) soit +0,17 M€ et +3,94 %.

Les dépenses d'eau et d'assainissement (60611) à 0,506 M€ sont en baisse (-7,98 % soit - 44 K€). Les variations importantes de la consommation d'eau dépendent principalement de la rapidité de détection puis de la complexité des travaux en cas de fuite.

Cette année a été marquée par un nombre réduit de fuites d'eau mais il est à noter également :

- la fermeture des sites sportifs pendant plusieurs mois sur le 1er semestre 2021 et la baisse de fréquentation en général en raison de la crise sanitaire. Et même si, le bassin extérieur du CNEG a été exceptionnellement ouvert, de janvier à avril 2021 entraînant une consommation plus importante d'eau, l'augmentation a porté sur le coût de la partie assainissement (rejet) car il s'agit d'un puisage en nappe,
- la fermeture du bassin du centre nautique Etienne Gagnaire pour travaux de mai à décembre 2021,
- une bascule du remplissage de l'eau de bassin de la piscine des gratte-ciel sur l'eau de nappe à la place du réseau de ville. En effet, suite à un problème technique, le puisage sur la nappe avait été inopérant pendant de nombreux mois.

Le gaz et l'électricité sont regroupés sous la nature 60612 « Energie-électricité » à 3,274 M€ quasi stable (+0,1%). Cependant, les deux fluides ont connu des évolutions opposées. L'électricité voit sa consommation baisser de façon sensible de 0,174 M€ à 2,236 M€ (-7,3 %).

L'impact de la crise sanitaire est encore prégnant sur l'exercice 2021 avec une moindre utilisation voire la fermeture de nombreux sites.

En parallèle, des opérations de maîtrise de la demande en électricité ont été conduites en modernisant les éclairages de plusieurs équipements en passant de technologies vieillissantes et énergivores à des appareils à technologie leds. Enfin, la période estivale sans canicule a limité l'utilisation des équipements de production de froid ou d'appareils de rafraîchissement.

A contrario, les dépenses de gaz ont connu une croissance sensible à 1,065 M€ (+0,178 M€ soit + 20,2 %).

Malgré la faible occupation de certains équipements liée à la crise sanitaire, il a été décidé de maintenir les systèmes en fonctionnement ne permettant pas une baisse significative comme sur l'électricité ou l'eau.

Les températures basses dès le mois de novembre 2021 ont fortement impacté les consommations de chauffage. En comparaison des 3 dernières années, les Degrés Jours Unifiés (DJU), représentant les données climatiques, ont augmenté sur novembre et décembre de 25%.

Enfin, à cela s'ajoute l'ouverture sur l'année entière du bassin extérieur du Centre Nautique Etienne Gagnaire représentant approximativement une hausse de 0,1 M€.

A noter que les hausses historiques de l'électricité et du gaz sur le marché européen ne se sont pas faites sentir sur 2021 en raison des procédures d'achat de la ville. La totalité de nos sites étant en offre de marché qui a permis de bénéficier d'un prix fixe sur toute l'année. Néanmoins, une hausse significative est attendue sur 2022.

Les dépenses de chauffage urbain (60613), +0,2 M€ à 0,703 M€ (+39,77 %) intègrent les effets :

- des températures basses dès le mois de novembre 2021 et la hausse importante des DJU sur la fin de l'année,
- de la hausse historique du prix du gaz sur le marché Européen. En effet, le délégataire ELM, exploitant le réseau de chauffage urbain du secteur de Villeurbanne, a ajusté son prix de fourniture dès le mois d'août 2021 (conformément aux clauses du contrat qui prévoit un ajustement mensuel). La formule utilisée tient compte de l'évolution de plusieurs facteurs dont le gaz qui représente 30% du prix final de la part fourniture. Ce prix de fourniture impacte quant à lui, 60% du prix du kWh vendu. Au final, pour un coût d'environ 100€ TTC/MWh en juillet, le prix est passé à 140 € TTC/MWh en novembre.

Les combustibles (60621) 53,2 K€ (+30,9 % soit +12,5 K€). L'augmentation est induite par 2 principaux facteurs, d'une part comme pour le chauffage, les basses températures dès novembre 2021 et la hausse importante des DJU et d'autre part, la hausse historique du prix du pétrole impactant de fait le coût du fioul.

Les carburants (60622) augmentent de 22,44 % à 0,207 M€ (+38 K€). Le rythme de remplissage des cuves des ateliers joue sur les volumes financiers mobilisés annuellement. De plus, contrecoup de l'exercice 2020 marqué par la crise, l'exercice 2021 a vu une reprise de l'activité et des volumes consommés conjuguée à une hausse sensible du coût du carburant.

Le poste des achats destinés à l'alimentation (60623) est en hausse conséquente au regard de la situation constatée en 2020 à 2 M€ (soit +0,662 M€ soit + 49,5 %). Le nombre de repas est en forte progression et s'élève à 1 074 000 dont 140 000 pour les personnes âgées contre 740 000 l'année précédente au total.

Concernant la mise en œuvre de la loi Egalim, l'exercice 2021 a vu une progression conséquente puisque la part des produits concernée est de 37,1 % et celle du biologique proprement dite de 20,8 %.

Le travail de repérage et d'accompagnement de producteurs locaux s'est concrétisé en 2021 avec 5 marchés spécifiques passés (produits laitiers, maraîchage, fruits bio déclassé, lentilles...) avec des partenaires locaux leur apportant un chiffre d'affaire de 54 K€ TTC. Cela leur permet de consolider leur processus de conversion vers l'agriculture biologique.

Concernant les postes de produits de traitement (60624), d'entretien (60631), d'équipement (60632) et les fournitures non stockées (60628), ils sont en hausse de +9,35 % soit +0,156 M€ à 1,83 M€. Les produits d'entretien (gel, lingette) ont connu une moindre consommation liés à l'évolution de la pandémie (-20 % à 0,37 M€) alors que les fournitures de petit équipement (+21,7 % à 1,41 M€) ont augmenté avec les acquisitions pour les ateliers municipaux, l'informatique, la restauration municipale.

Les fournitures administratives (6064) et autre type (6068) sont en hausse de 19,9 % à 0,291 M€ (0,243 M€ en 2020). La hausse est plus conséquente sur les autres types de fournitures à 0,161 M€ (+37,8 % soit +44 K€) notamment en matière de petit équipement des classes (jeux, ballons...). Les fournitures scolaires (6067) progressent elles-aussi de 6 % à 0,304 M€.

Les vêtements de travail (60636) connaissent une baisse conséquente à 0,3 M€ (-0,334 M€ soit -52,3 %). Il ne revient pas toutefois au niveau d'avant crise sanitaire (0,19 M€) car celle-ci a perduré d'une part et d'autre part des fluctuations annuelles existent en fonction de la fréquence des renouvellements de dotation ou d'arrivée.

Les locations mobilières (6135) à 0,523 M€ sont en hausse de 0,298 M€ M€ soit +130 % avec l'organisation des Invites et de la biennale des associations.

Les locations immobilières (6132) et les charges locatives et de copropriété (614) sont en hausse de 26,5 % soit +0,219 M€ à 1,048 M€. La progression porte notamment sur les locations immobilières (+36,5 %), avec la location des locaux du restaurant Château-Gaillard et du pôle enfance. Les charges de copropriété évoluent elles aussi à la hausse (+12,5 %), elles dépendent des décisions prises par les assemblées générales et sont évolutives.

Les contrats de prestation de services (611) sont en progression à 0,739 M€ (+5,89 % soit + 41 K€) en relation avec des contrats ponctuels (prospective scolaire) ou la gestion de la salubrité publique (dératisation).

L'entretien des terrains (61521) croît (+ 8,5 % à 0,694 M€). Cela concerne les espaces verts, les cimetières, les terrains sportifs, la gestion des encombrants et la propreté canine.

L'entretien du bâti (615221/615228) évolue de + 91 K€ à 0,626 M€ (+17,04 %). Les coûts sont fonction des surfaces concernées, en augmentation et, des travaux d'intervention sur le patrimoine. Cette nature affectée au correctif répond donc à l'impondérable (comme les fuites de toiture suite à l'épisode orageux du 8 octobre), variable d'un exercice sur l'autre. Elle intègre aussi les contrôles réalisés selon des périodicités variables et des périmètres différents d'une année sur l'autre. A noter, les suites de nombreuses commissions de sécurité qui n'ont pu avoir lieu en 2020 et, ont eu des effets sur l'exercice (changement de blocs de secours).

L'entretien des réseaux (615232) baisse à 0,159 M€ (-14,4 % soit -26,8 K€). Les dépenses sont fonction de l'accompagnement des travaux de rénovation, du moindre besoin d'opérations de remplacement des appareils vétustes ou de remise en état en matière d'éclairage public ou de vidéo-surveillance.

Les frais de maintenance (6156) sont en hausse de 88 K€ à 1,255 M€ soit +7,58 %.

L'entretien des biens mobiliers (61558) à hauteur de 0,274 M€ (+40,7 K€ soit +17,4 %) intègre là aussi un effet reprise d'activité suite à la crise.

Les frais d'assurance (6161 et 6168) passent de 0,29 M€ à 0,316 M€ (+9,58 % soit +27,6 K€). L'évolution des bases des risques déclarés, dommages aux biens (patrimoine), flotte automobile, responsabilité civile (masse salariale), la sinistralité et des tarifs appliqués par les assureurs ont conduit à une évolution des primes versées.

Les études et recherches (617) 45 K€ (+13 K€ soit +40 %) peuvent varier d'une façon conséquente d'un exercice à l'autre. Ont été menées des études relatives au stationnement, conditionnement des repas de la cuisine centrale et au projet de maraîchage à Chamagnieu.

La documentation générale et technique (6182) -46 K€ à 85,6 K€ (soit -34,8 %) a fait l'objet d'une procédure de révision du nombre et des modalités d'abonnement conduisant à une réduction des coûts.

Les versements à des organismes de formation (6184), 0,438 M€ (+0,188 M€ soit +74,9 %) portent sur des formations collectives ou individuelles, suivies par les agents. Elles s'ajoutent aux formations réalisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, financées via la contribution de la ville sur la base de la masse salariale. La forte progression, liée au faible niveau de formation en 2020 consécutif à la pandémie, permet de se rapprocher du niveau 2019 (0,47 M€).

Les autres frais divers (6188) connaissent une progression à 0,234 M€ (soit +6,8 % soit +14,9 K€). Cela intègre les frais d'impression des bulletins de paye, la prestation de recouvrement mise en œuvre par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) du Forfait Post Stationnement (FPS), des prestations liées aux Invites ou aux élections.

Concernant les honoraires pour les professions libérales (6226), frais d'actes et de contentieux liés aux prestations juridiques (6227) et rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers en matière de services (6228), augmentent à 2,2 M€ (+1,2 M€ soit +119 %). Cela concerne des missions, consultations juridiques mais aussi audits informatiques, prestations spécifiques, assistance à maîtrise d'ouvrage dont la nature fait qu'elles ne sont pas forcément toutes reconduites d'un exercice sur l'autre. On peut citer, outre la reprise de l'activité, la refonte du magazine Viva, le développement du budget participatif, la mise en œuvre de l'assemblée citoyenne; la réalisation du bilan des gaz à effets de serre, du diagnostic local de sécurité, l'Amo relative à la vidéo-protection, la refonte du Projet éducatif territorial, la

promotion de la candidature de Villeurbanne au dispositif de capitale française de la culture 2022, des assistances fonctionnelles sur des outils informatiques (nouvelle messagerie, logiciel de relation à l'utilisateur, site internet...).

Les frais d'annonce et d'insertion (6231) à 0,26 M€ progressent (+74 K€ soit +39,9 %). Il s'agit d'annonces relatives aux postes à pourvoir, publications dans la presse et communications et consultations pour la mise en concurrence dans le cadre de marchés publics. La poursuite de la pandémie concomitamment à la reprise de l'activité et la désignation de Villeurbanne comme capitale française de la culture ont joué sur ce poste.

En matière de fête et cérémonies (6232) et frais de réception (6257), l'évolution globale est une hausse de 93 K€ (+61 %) à 0,244 M€. Sont enregistrés sur ces postes, des événements spécifiques comme l'accueil de délégations, événements, cérémonies de vœux.

L'ensemble des dépenses de catalogues et imprimés (6236), publications (6237) et publicité, publications, relations publiques (6238) sont en baisse à 0,761 M€ (-5,45 % soit -44 K€). Ces dépenses recouvrent notamment la réalisation de programmes, affiches et visuels liés à des manifestations, de documents papiers, l'impression des publications municipales, d'imprimés administratifs et les contrats de prestations conclus avec des organismes sportifs avec une baisse concernant l'Asvel Basket (-0,19 M€).

Les frais de transport de biens (6241), administratifs (6244), collectifs (6247) et de transports divers (6248) progressent de 12,46 % à 0,464 M€ (+51,4 K€). Sont imputés sur ces articles, des déménagements ou les frais liés à la réintégration de locaux qui font l'objet de travaux de rénovation, comme les groupes scolaires mais aussi le plan de déplacement de la collectivité, le transport des élèves des groupes scolaires pour les activités extérieures ou du fait de la saturation de certains restaurants, les transports vers Chamagnieu des ALSH ou les séjours extérieurs et ceux liés à des manifestations.

Les frais de déplacement (6251) et missions (6256) à 43,8 K€ progressent (+22 K€ et +99 %) mais demeurent inférieurs au niveau de 2019 (56 K€).

Les frais de télécommunications (6262) continuent de croître + 81 K€ (soit +30,7 % à 0,345 M€) avec le recours conforté aux réseaux dans le cadre du télétravail et la dématérialisation des processus. Les frais d'affranchissement à contrario poursuivent leur baisse à 0,178 M€ (-21 K€ soit -10,67 %).

Les frais bancaires (627) progressent aussi de façon conséquente de 82 % soit +10,5 K€ à 23,2 K€ (20,8 K€ en 2019). La gratuité exceptionnelle du stationnement de surface de mars à juillet 2020 avait fortement réduit le paiement dématérialisé et incidemment, les frais induits pour la ville. Le retour à un fonctionnement plus normal en 2021 participe de la croissance constatée.

Les concours divers ou cotisations à des structures d'échanges ou représentatives de certaines thématiques (6281) s'élèvent à 0,129 M€ (+40,8 K€ + 46 %).

Les prestations de gardiennage (6282) augmentent à 0,71 M€ (+0,367 M€ soit +107 %) avec l'organisation des Invites mais aussi la gestion des centres de dépistage et vaccination et la sécurisation de certains sites en liaison avec la crise.

Les prestations de nettoyage qui concernent l'entretien des locaux municipaux (6283) progressent à nouveau à 1,067 M€ (+0,14 M€ soit +15,3 %) avec le maintien de prestations de nettoyage renforcées des locaux de travail et des services (groupes scolaires, réseau de lecture publique...) et l'augmentation des surfaces liées aux équipements avec un effet année pleine.

Les autres services extérieurs (6288) sont en hausse 1,92 M€ (+1,2 M€ soit +166 %). L'organisation des Invites, la préparation de manifestations liées à Villeurbanne capitale française de la culture ou la consolidation des activités de «Vivez l'été», justifient cette évolution.

Les taxes foncières (63512) sont quasi stables -9,5 K€ à 0,403 M€ soit -2,3 %. C'est lié aux variations du patrimoine avec les acquisitions, cessions, constructions et démolitions immobilières réalisées.

Charges de personnel (chapitre 012)

82 303 080,76 €

L'évolution du chapitre 012, qui représente 61,58 % des dépenses réelles de fonctionnement, est de +5,85 % (soit une hausse de 4,547 M€). Les dépenses s'élevaient en 2020 à 77,76 M€). Cette évolution s'explique par l'impact des mesures nationales et locales suivantes :

L'impact des mesures nationales :

En 2021, il n'y a pas eu d'évolution du point d'indice, ni d'augmentation ou baisse de cotisations. A compter du 1^{er} janvier 2021, une modification de la réglementation impose aux collectivités de verser une indemnité de précarité aux agent.es contractuel.les recrut.es pour une durée égale ou inférieure à 1 an. Le coût de cette nouvelle mesure est de 0,2 M€.

En 2021 un seul scrutin a été organisé, les élections européennes conduisant à une baisse des coûts salariaux afférents, - 60 K€ par rapport à 2020 (élection municipale à 2 tours de scrutin).

L'impact des mesures locales :

- **évolution du GVT** : en 2021, l'évolution du GVT est de 0,15 M€ en raison d'une volonté de l'administration d'augmenter le taux de promotion, notamment en faveur des femmes,
- **créations de postes** : l'année 2021 a été marquée par la création de 95 postes (2,567 M€). Les créations concernent essentiellement la direction éducation (9 postes) avec l'ouverture de 2 groupes scolaires, R Parks et S Veil, la déprécarisation de 52 animateurs périscolaires (création de 52 postes permanents) et la direction de la restauration municipale avec l'intégration de la production des restaurants du CCAS notamment (18 postes), la création d'une équipe volante d'auxiliaires de puériculture (5 postes),
- **évolution des effectifs** : 2021 est marqué aussi par une consommation des enveloppes de remplacement à la hausse (+0,835 M€), une hausse du coût des apprenti.es 25 K€, des emplois aidés 0,1 M€ et la disparition des emplois d'avenir (-62 K€) avec la fin du dispositif. La forte évolution des enveloppes de remplacement et des budgets spécifiques (+0,584 M€) s'explique aussi par la mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les écoles et les besoins de remplacement,

A noter que, la mise en œuvre anticipée du plan de mandat avec la création de contrats de projets dès 2021 occasionne des dépenses supplémentaires à hauteur de 0,124 M€ pour l'organisation de Villeurbanne Capitale Française de la Culture 2022 et 83 K€ pour les autres contrats de projets (DGICV, DDEEI, DSP et DED).

Frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656)

175 425,58 €

Les communes de plus de 100 000 habitants, en vertu des dispositions de l'article L 2121-28 du Code Général des Collectivités territoriales ont la faculté de contribuer aux dépenses de fonctionnement des groupes d'élus. Ce chapitre enregistre les dépenses de personnel et les autres dépenses de fonctionnement (matériel, équipement, fournitures...) desdits groupes.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

23 853 786,48 €

Ce chapitre représente 17,85 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et enregistre une baisse de -0,28 % comparé au compte administratif 2020 (23,92 M€). Il porte essentiellement sur des contributions aux organismes de regroupement (SYMALYM, ENM...), établissements publics comme le CCAS et les subventions de fonctionnement versées aux organismes de droit public ou privé comme les associations.

Les **contributions aux organismes de regroupement** (6554) passent de 4,12 M€ à 4,031 M€ (-2,26 % soit -93 K€). La contribution à l'Ecole Nationale de Musique (3,59 M€) diminue (-0,172 M€ soit -4,79 %) suite à la contribution exceptionnelle liée à la pandémie en 2020. La contribution à l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) progresse de 1,86 % à 30,8 K€. La contribution au Symalim (409 K€) demeure stable. La contribution versée au syndicat intercommunal des PFIAL au titre de l'activité de reprise des concessions et des charges de fonctionnement est en hausse (+ 78,6 K€ +83,8 %).

Les **contributions aux écoles privées** 2,146 M€ soit -0,76 % (-16,4 K€) baissent légèrement. Les modalités de calcul de la contribution municipale aux frais de scolarisation des élèves villeurbannais varient selon les coûts de fonctionnement des équipements municipaux propres à la ville et de la fréquentation des établissements privés par des élèves villeurbannais.

Les **subventions de fonctionnement aux organismes publics** (4,14 M€) augmentent de 0,188 M€ soit +4,56 %. La subvention d'équilibre au CCAS progresse à 3,64 M€ contre 3,49 M€ en 2020 (+4,36 % et +0,15 M€). Elle est établie afin d'assurer l'équilibre des comptes de la structure au regard de son activité lors de l'exercice. La Caisse des Ecoles a perçu une subvention d'équilibre s'élevant à 0,367 M€, stabilisée. Les enveloppes de subventions versées aux autres organismes publics et notamment liées à des projets spécifiques sont en hausse à 0,129 M€ (+34 K€) avec notamment les soutiens à la Métropole dans la gestion des projets Pig immeubles sensibles et de requalification de la copropriété Saint-André.

Les **subventions de fonctionnement aux organismes privés** s'élèvent à 12,3 M€ en baisse de -0,35 M€ (-2,78 %) par rapport à 2020 (12,65 M€). L'évolution concerne essentiellement :

- l'administration générale (+0,144 M€ à 0,664 M€ soit +27 %) avec notamment le Comité Social Villeurbannais qui a bénéficié d'un versement lié aux œuvres sociales de 2019 et 2020 qui n'avait pu être réalisé selon le calendrier habituel du fait de la crise,
- le financement d'un poste d'intervenant social au sein du commissariat porté par l'association Viffil-SOS Femmes (32 K€) et l'expérimentation d'un dispositif de méditation sociale quartiers Monod-Baratin, avec deux médiateurs de terrain, en partenariat avec le centre social de Cusset et les bailleurs sociaux (37 K€),
- la culture (-0,198 M€ à 3,826 M€ soit -4,9 %) avec notamment la révision de la subvention versée au TNP liée à l'occupation des locaux nécessaires à son activité,
- le sport (-0,11 M€ à 1,51 M€ soit -6,8 %) avec l'ajustement des subventions versées aux structures au regard de l'activité et des mesures prises en 2020,
- en matière de développement économique, une aide exceptionnelle à la SVU en 2020 liée au Covid 19 et non reconduite en 2021 se traduit par une baisse du volume versé (-0,149 M€ à 0,48 M€ soit -21 %).

Atténuation de produits (chapitre 014)

1 632 300 €

Ce chapitre retrace essentiellement l'impact du Fond de Péréquation Inter Communal (FPIC). Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes fiscales, calculé sur la richesse agrégée de l'ensemble composé de l'intercommunalité et des communes membres. Le montant global prélevé est redistribué au niveau national en fonction de la richesse relative des intercommunalités les unes par rapport aux autres. Les conditions posées par la loi ne rendent pas les communes et la Métropole de Lyon éligibles à ce fond. La contribution individuelle de la ville (1,596 M€) est en hausse (2,1 %) par rapport à 2020. Le montant total prélevé en 2021 sur le territoire métropolitain est de 33,87 M€ (33,56 M€ en 2020) dont 19,62 M€ pour la Métropole et 14,25 M€ pour l'ensemble des communes membres. Le solde correspond à des remboursements de taxes indues.

Charges financières (chapitre 66)

233 816,33 €

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette, aux frais de ligne de trésorerie et frais divers liés aux contrats conclus. Ils sont en baisse légère (-3,33 %). La faiblesse des taux courts et long terme des emprunts déjà conclus permettent de contenir le coût la dette. La qualité reconnue de la signature de la ville de Villeurbanne se traduit par un taux moyen de 0,59 % au 31/12/2021.

Charges exceptionnelles (chapitre 67)

270 080,37 €

Ce chapitre décroît comparé à l'exercice 2020 qui avait eu un caractère particulier (-0,12 M€ soit -31,08 %). Par le caractère exceptionnel des opérations qu'il retrace, il peut subir des variations importantes d'un exercice à l'autre. Il en a été ainsi avec une aide exceptionnelle à la MJC notamment (50 K€). Les autres dépenses ont concerné essentiellement les titres annulés sur exercice antérieur (79 K€), les bourses et prix dans le cadre des dispositifs à destination des jeunes, les intérêts moratoires (12,6 K€) et autres charges exceptionnelles (34 K€).

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 042)

11 328 989,56 €

Le chapitre globalisé 042 regroupe les opérations d'ordre de transferts entre sections. Des recettes d'ordre d'un montant équivalent figurent au chapitre 040 en investissement. Les articles 675 et 676 enregistrent les opérations d'ordre liées aux cessions. Ils permettent respectivement de constater la sortie des biens (valeurs nettes comptables des immobilisations cédées (66 K€), ainsi que les différences positives (plus-values) sur réalisation de cessions (49,7 K€). Il enregistre aussi les dépenses d'ordre relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (11,21 M€).

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées au total à 165 950 470,84 €. Elles se répartissent entre recettes réelles (165 265 523,63 €) et recettes d'ordre (684 947,21 €).

Les recettes réelles de fonctionnement

165 265 523,63 €

Recettes réelles fonctionnement	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Variation
Produit des services 70	9 129 216	11 421 454,99	25,11%
Impôts et taxes 73	110 217 507	123 906 307,32	12,42%
Dotations et participations 74	32 837 091	27 943 803,37	-14,90%
Autres produits 75	590 289	751 191,94	27,26%
Atténuation de charges 013	347 612	446 135,08	28,34%
Produits financiers 76	14	498,16	3458,29%
Produits exceptionnels 77	1 072 650	796 132,77	-25,78%
TOTAL	154 194 379	165 265 523,63	7,18%

Produits des services et du domaine (chapitre 70)

11 421 454,99 €

Ils représentent 6,9 % des recettes réelles de fonctionnement et sont en augmentation de 25,11% par rapport à 2020 (9,13 M€ après l'importante baisse subie -23,78 % par rapport à 2019), en raison de la crise sanitaire. En 2021 les produits des services se rapprochent donc de leur niveau de 2019 (11,98 M€).

Les principales recettes sont les suivantes :

- le produit issu de la vente des concessions, caveaux dans les cimetières et des redevances funéraires pour un montant de 0,366 M€ qui décroît de -12,03 % par rapport à 2020 (0,416 M€). Il varie en fonction du nombre des acquisitions et renouvellements des concessions avec une évolution vers le choix de durées plus courtes,
- le produit du stationnement et de la location de la voirie publique pour un montant de 1,69 M€ en nette augmentation (+30,7 %) par rapport à 2020 (1,29 M€). Cette augmentation correspond à un rattrapage partiel puisque 2020 avait vu le produit du stationnement diminuer de 32% en raison de la gratuité décidée lors de la première période de confinement. Le produit 2021, demeure cependant inférieur à celui enregistré en 2019 (1,9 M€),
- l'amende pour infraction au stationnement payant est devenue une redevance intitulée forfait de post-stationnement. Le produit est encaissé par la Métropole qui reverse, en compensation, à Villeurbanne le montant des frais inhérents aux actions de contrôle et de verbalisation réalisées par la police municipale (0,54 M€ article 70384). Ce montant correspond à l'encaissement de trois années de FPS, de 2019 à 2021, intervenu après conclusion d'une convention déterminant les modalités de calcul de la compensation. Pour la seule année 2021 le montant de recette est de 0,16 M€,
- les redevances d'occupation du domaine public après une chute de -46,7% en 2020 se rétablissent en 2021 Leur produit se monte à 0,92 M€ contre 0,58 M€ en 2020 et 1,08 M€ en 2019. En 2021, des mesures d'exonération ont été décidées (terrasses) expliquant la moindre recette par rapport à 2019,
- les redevances perçues pour les différents équipements communaux loués à des tiers notamment le TNP, le théâtre de l'Iris pour un montant global de 0,656 M€ en recul de 23,2 % en 2021 (0,856 M€ en 2020) suite au réajustement de la redevance d'occupation du TNP,
- les redevances des abonnés de la MLIS et du Rize (38 K€) progressent par rapport à 2020 (31 K€),
- les redevances à caractère sportif subissent une diminution de -34,7%, elles concernent essentiellement les entrées des piscines (0,107 M€) en baisse par rapport à 2020 (0,164 M€), à 2019 (0,42 M€) en raison de la fermeture imposée des équipements pendant une partie de l'année et de travaux réalisés au CNEG,

- les redevances et droits à caractère social, en augmentation de +44,4 % par rapport à 2020, s'élèvent à 0,95 M€ (après 0,67 M€ en 2020 et 0,90 M€ en 2019). Elles regroupent les participations versées au titre des services en charge de la petite enfance (crèche et halte-garderie), de la Jeunesse et de la Maison de Quartier des Brosses. La participation versée par les familles pour l'accueil de leur enfant en crèche ou halte-garderie est fonction des revenus de la famille. Ces recettes ont été particulièrement dynamiques, du fait d'une augmentation du tarif moyen payé par les familles. Cette augmentation du tarif moyen résulte de la hausse du taux de participation des familles, appelé aussi taux d'effort, appliqué par la Cnaf. Mais, elle est également une conséquence de la crise Covid qui a conduit à réduire l'accueil occasionnel, augmentant de fait la part des enfants dont les parents travaillent, et qui disposent en conséquence d'un revenu plus important et pour lesquels la tarification horaire est donc plus élevée,
- les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement, 4,09 M€ en 2021, ont globalement retrouvé leur niveau de 2019 (3,96 M€) après avoir été fortement affectées par la crise sanitaire en 2020 (2,74 M€). Le détail des recettes est le suivant :
 - recettes issues de la restauration scolaire pour un montant global de 3,23 M€ connaissent une hausse de +50,8% soit +1,09 M€. En 2019, ces recettes s'élevaient à 3,17 M€,
 - produit des activités périscolaires, +64 % avec 0,79 M€ contre 0,48 M€ en 2020 (0,71 M€ en 2019),
 - les recettes relatives aux classes découverte (CPA Chamagnieu) diminuent de -49 % avec 60 K€ en 2021 contre 0,115 M€ en 2020 et 0,204 M€ en 2019, conséquence de plusieurs période de fermeture, en raison de la crise sanitaire, durant l'année 2021,
- les recettes de mise en fourrière des véhicules gênants s'élèvent à 0,372 M€ soit +7,6% (0,346 M€ en 2020),
- les locations diverses relatives aux locations de gymnases, de lignes d'eau dans les piscines, des salles du CCVA, ... avec 0,55 M€ sont stables par rapport à 2020 (0,54 M€) mais toujours nettement inférieures à leur niveau de 2019 (0,69 M€) conséquence de la crise sanitaire avec des exonérations accordées (location de locaux professionnels) et des fermetures d'équipement imposées (piscines, gymnases...),
- l'ensemble des autres remboursements de frais s'élève à 0,91 M€ en 2021 soit une évolution de 6,05% (0,86 M€ en 2020), regroupant des recettes aussi diverses que variables. Cela recoupe notamment les participations de la Métropole de Lyon au titre des conventions relatives à l'animation territoriale et au développement économique (50 K€), la convention de partenariat de la Ville avec la Maison Métropolitaine de l'Insertion et de l'Emploi (50 K€), l'entretien des espaces publics du quartier du Tonkin (0,58 M€) ainsi que les remboursements des frais relatifs aux fluides et à l'entretien de locaux mis à disposition de tiers (0,14 M€).

Impôts et taxes (chapitre 73)

123 906 307,32 €

Les impôts et taxes représentent **74,97 % des recettes réelles de fonctionnement** et progressent de 12,42 % en 2021 (+13,7 M€). Ce chapitre regroupe des recettes de plusieurs natures :

Le principal produit encaissé au titre des impôts et taxes est celui issu des **contributions directes** dont la composition a été sensiblement modifiée en 2021, en raison de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation. En 2021 la commune a cessé de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Son panier de contributions directes est aujourd'hui composé des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB), sur les propriétés non bâties (TFNB) et de la taxe d'habitation résiduelle (TH).

Pour mémoire, afin de compenser la perte du produit de THRP, la ville a bénéficié du transfert d'une partie de la TFB métropolitaine (11,03 points de taxe). Ce nouveau produit étant insuffisant pour compenser la perte de THRP, une compensation est versée à la commune. Le montant de celle-ci, afin de tenir compte du dynamisme des bases d'imposition, est calculé en appliquant un coefficient correcteur au produit des cotisations de taxe foncière sur le bâti payé par les contribuables.

En 2021, le montant des contributions directes s'est élevé à 99,27 M€ en hausse de +12,4 M€ par rapport à 2020 (soit + 14,3%). Cette progression est d'abord perceptible sur le produit de **taxe foncière sur le bâti** qui augmente de +11,4 M€ comparativement à la somme de la TFB et de la THRP perçue en 2020. Le montant global de TFB est de 96,4 M€. Il se décompose en 66,5 M€ issus des cotisations des contribuables et 29,5 M€ de compensation, calculée en appliquant le coefficient correcteur (1,443621) sur les cotisations des contribuables et 0,4 M€ versés pour compenser l'exonération de 50% des bases des établissements industriels.

Cette évolution favorable s'explique d'une part par l'intégration dans calcul du coefficient correcteur d'une compensation pour exonération de taxe d'habitation pour les personnes à faible revenu d'une valeur de 4,83 M€ en 2020 et auparavant comptabilisée au chapitre 74 « dotations et participations reçues ». D'autre part, la méthode retenue par le législateur pour calculer la perte de produit de THRP subie par la commune et devant être compensée prend en

compte le taux de TH en vigueur en 2017 (21,5%) alors que le taux appliqué par la ville en 2020 était inférieur (18,94%) conduisant à un décalage entre les sommes perçues entre 2020 et 2021 soit +6,2 M€ à données constantes.

Autre composante, des contributions directes, la taxe d'habitation résiduelle (1,975 M€ en 2021) comprend la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et la taxation de locaux occupés par des personnes morales (sociétés, associations et organismes privés) non soumis à la cotisation foncière des entreprises.

Ont été également perçus +0,4 M€ de rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales, correspondant à des corrections de l'imposition de 2020 et en dernier lieu, les produits issus de la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (0,42 M€) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (75 K€).

La Ville perçoit depuis le passage à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) devenue Contribution Economique Territoriale (CET) deux participations de la Métropole de Lyon :

- **l'attribution de compensation** qui a pour vocation de compenser la différence entre le produit de taxe professionnelle transféré à la Métropole de Lyon par la Ville et le produit des impôts ménages perçu par la Métropole avant le passage en TPU. Cette somme est équivalente à celle perçue en 2020 soit **8,95 M€**, les derniers transferts de compétence sont intervenus en 2018,

- **la dotation de solidarité communautaire (DSC)** a été perçue pour le même montant qu'en 2020, **3,626 M€**. La dotation constituée était initialement constituée de 8 fractions évolutives qui ont été figées :

- fractions péréquatrices (richesse communale, logement social, revenu, minimum de ressources),
- fractions non péréquatrices (développement économique, population),
- fractions d'ajustement (évolution encadrée et prélèvement gens du voyage).

Les principales autres taxes encaissées par la commune sont :

- **la taxe additionnelle aux droits de mutation** **9 510 248,21 €**

Alors qu'elle avait atteint un niveau conséquent en 2021 (8,5 M€), cette taxe a encore progressé de 11,6% en 2022 pour atteindre 9,5 M€, traduisant le dynamisme du marché immobilier mais aussi dans une certaine mesure des décalages temporels. Cette recette étant volatile par nature car liée aux cessions des biens immobiliers, son maintien à un tel niveau dans les années à venir n'est pas garanti.

- **la taxe sur l'électricité** **2 286 607,95 €**

Cette taxe, acquittée par les consommateurs, est versée à la Ville par les distributeurs d'électricité via le SIGERLY. Basée sur la consommation d'électricité des redevables, elle est stable par rapport à 2020 (+0,29%).

- **la taxe locale sur la publicité extérieure** **257 133,16 €**

Instituée par la loi de modernisation de l'économie d'août 2008 qui a amené une révision de l'assiette de taxation et des taux d'imposition, cette taxe s'est substituée à la taxe sur les affiches et enseignes. Une nouvelle grille tarifaire s'applique depuis 2019 avec pour effet de relever le tarif au m² de 5 € par an jusqu'en 2021, en application des articles L2333-9 et suivants du CGCT. Après une année 2020 où le conseil municipal a décidé d'appliquer un abattement de 100% sur cette taxe en raison de la crise sanitaire, le produit en 2021 s'établit à 0,257 M€ un niveau légèrement supérieur à celui de 2019 (0,235 M€).

Dotations, subventions et participations (chapitre 74) **27 943 803,37 €**

Elles représentent 16,9 % **des recettes réelles de fonctionnement** et reculent de 14,9 % par rapport à 2020. Ce recul est essentiellement lié à la réforme de la taxe d'habitation. Comme indiqué dans la partie dédiée à la fiscalité directe, **l'allocation compensatrice de taxe d'habitation** qui diminuait l'incidence pour la ville des exonérations accordées par le législateur aux personnes de condition modeste, n'est plus versée à la commune depuis 2021 mais intégrée dans la compensation déterminée par le coefficient correcteur.

Les principales recettes du chapitre 74 correspondent aux dotations et compensations versées par l'État, dont la plupart relèvent de l'enveloppe normée. Hors compensations, les dotations de l'État, forfaitaire, de solidarité urbaine, de décentralisation ainsi que la dotation pour le traitement des dossiers d'état civil ou celle compensant la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement progressent de 2,35% (19,586 M€ en 2021 contre 19,136 M€ en 2020), avec une variation différenciée des composantes :

- **la dotation forfaitaire** **13 601 492 €**

Cette dotation progresse de +0,8% par rapport à 2020. Jusqu'en 2014, elle était constituée de quatre fractions (fraction de base calculée à partir du nombre d'habitants, fraction de superficie, fraction "complément de garantie", fraction

relative à des compensations de taxe professionnelle). En 2015, ces quatre composantes ont été fondues en une seule. La dotation forfaitaire 2021 est établie sur la base du montant 2020 (13,49 M€) à laquelle s'ajoute une part liée à la dynamique de la population (+0,42 M€) puis s'applique ensuite un écrêtement (-0,31 M€) destiné à maintenir l'enveloppe globale normée au même niveau.

- la dotation de solidarité urbaine (DSU) 5 297 960 €

La progression de la DSU se poursuit en 2021 à hauteur de +6,7 %. Villeurbanne a bénéficié d'une augmentation légèrement plus importante que la hausse globale de l'enveloppe de la DSU en 2021 (+6,1%). L'évolution de trois des quatre critères de répartition (part des bénéficiaires d'APL, part des logements sociaux et revenu moyen) qui représentent 70 % de la pondération est favorable à la commune. Le dernier critère, le potentiel financier, qui représente 30 % de la pondération est moins à l'avantage de la commune.

- la dotation générale de décentralisation (DGD) 461 547 €

La Ville a bénéficié de la participation destinée au financement des services communaux d'hygiène et de santé. Cette dotation reste stable d'une année sur l'autre.

- les autres dotations de l'Etat 224 816 €

Les autres dotations de l'Etat sont versées principalement pour la délivrance des titres d'état civil (passeports et cartes nationales d'identité) et en compensation de la TVA payée sur certaines dépenses de fonctionnement.

Outre ces dotations, l'Etat verse à la Ville des allocations compensatrices visant à corriger les pertes de ressources résultant d'exonérations décidées par le législateur :

- l'allocation compensatrice de taxes foncières concerne les exonérations accordées aux personnes de condition modeste et les immeubles situés en zone urbaine sensible. En 2021, la Ville a perçu **0,23 M€** (0,22 M€ en 2020). Cette compensation est une variable d'ajustement de l'enveloppe normée. A également été perçu pour la première fois une allocation compensant l'exonération de 50% de taxe foncière accordée aux établissements industriels (**0,985 M€**) par la loi de finances pour 2021 soit au total 1,22 M€.

Enfin, la commune perçoit 0,1 M€ au titre de la compensation de l'impôt sur les cercles de jeux.

Diverses **subventions et participations ont été perçues, provenant essentiellement :**

- de l'Etat 1,38M€ (+5,35 % par rapport à 2020) avec une augmentation des aides à l'emploi (+80 K€), contrats aidés (0,2 M€), 57 K€ d'aide exceptionnelle aux apprentis Les autres subventions portent principalement sur les actions en matière de politique de la Ville, de contrat éducatif local et le dispositif périscolaire avec le fond d'amorçage (0,73 M€), et les aides perçues pour les actions en faveur de la santé publique (santé scolaire, point accueil écoute, «pass sport santé»),

- de la caisse d'allocations familiales 5,43 M€, dans le cadre du contrat enfance jeunesse (1,8 M€), de la prestation de service unique (2,47 M€) liée aux fréquentations des crèches et de la prestation de service ordinaire (1,03 M€). Ces participations sont en recul de -1,6 M€ par rapport à 2020 (7,05 M€), notamment en raison d'une avance perçue en 2020 et récupérée par la CAF en 2021 dans le cadre d'un dispositif de soutien aux équipements pendant la crise sanitaire,

- du ministère de la culture (0,25 M€) au titre de Villeurbanne Capitale Française de la Culture 2022.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) 751 191,94 €

Ces produits, en hausse de 27,26 %, proviennent essentiellement de la location du patrimoine immobilier de la Ville. Ils représentent 0,45 % des recettes réelles de fonctionnement. Outre les évolutions indiciaires, l'augmentation s'explique par la hausse de la redevance perçue de l'ASVEL pour l'occupation de l'Astroballe, et par l'enregistrement de 50 K€ d'astreintes administratives en raison d'infractions au code de l'urbanisme.

Atténuations de charges (chapitre 013) 446 135,08 €

Les recettes de ce chapitre évoluent à la hausse de 28,34 % par rapport à 2020 (0,348 M€) et constituent 0,27 % des recettes totales.

Elles portent sur les remboursements sur charges de la sécurité sociale (23 K€) au titre des arrêts maladie des personnels non titulaires mais enregistre aussi principalement les remboursements sur rémunération du personnel titulaire pour 0,423 M€ au titre de versements de la CPAM, de la caisse des écoles, d'instances collectrices de cotisation et des sinistres relevant de l'ancien contrat d'assurance statutaire avant la prise en charge en direct du risque par la ville.

Produits financiers (chapitre 76) 498,16 €

Il s'agit de dividendes de parts sociales détenues auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

Produits exceptionnels (chapitre 77)

796 132,77 €

Ce chapitre qui représente 0,47 % des recettes réelles de fonctionnement, connaît une variation à la baisse de -25,78 % par rapport à 2020 (1,07 M€). Ceci s'explique par le caractère unique et évolutif de certaines recettes comptabilisées sur ce chapitre qui n'ont pas vocation à être réitérées d'un exercice sur l'autre. Il s'agit essentiellement des :

- produits de cessions d'immobilisations (bâtiments, terrains, véhicules...) pour 0,11 M€ (0,934 M€ en 2020), notamment de véhicules (83 K€),
- dons de mécènes pour le financement de Villeurbanne Capitale Française de la Culture (0,4 M€),
- produits exceptionnels divers, 0,286 M€ (pénalités de retard, indemnités de contentieux, retenues de garantie, remboursements suite à sinistre, mandats annulés...).

Recettes d'ordre de fonctionnement

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

684 947,21 €

Il s'agit d'une part, de reprises de subventions perçues pour la réalisation d'immobilisation qui doivent être amorties (0,679 M€) et d'autre part, de moins-values sur cessions d'immobilisations (5 K€). La contrepartie est une dépense d'ordre équivalente enregistrée au chapitre 040 en section d'investissement.

Monsieur Cédric Van styvendael, Maire, sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote du compte administratif 2021.

Madame Thouvenot, prend momentanément la présidence du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'approuver le compte administratif 2021 de la ville de Villeurbanne, le maire étant sorti de la salle au moment du vote.

Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 30 mars 2022 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2022
identifiant de l'acte :

Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne